



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 94817

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la création de bureaux de l'exécution des peines dans les juridictions judiciaires. Le taux d'exécution des peines, pour l'ensemble des juridictions, est actuellement insuffisant, notamment pour les courtes peines et en matière d'amendes. C'est pourquoi le ministère de la justice a fait une priorité de la mise en place des bureaux de l'exécution des peines (BEX) dans les TGI en 2006 (décret du 13 décembre 2004). Cependant, bien que la mise en place des BEX soit affichée comme une priorité, elle n'est pas prise en compte dans les objectifs de performance du programme « justice judiciaire ». Aussi souhaiterait-il connaître son sentiment en la matière.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire la priorité que constitue à ses yeux la généralisation des bureaux d'exécution des peines, lesquels amélioreront le taux d'exécution des peines. La généralisation des bureaux d'exécution des peines nécessite de mettre en place des moyens supplémentaires. À cet égard, l'amendement gouvernemental à la loi de finances initiale pour 2006, pris à la suite de la publication du rapport de M. le député Jean-Luc Warsmann, contribue grandement à cette priorité que constitue la généralisation des bureaux d'exécution des peines. Cela s'insère, en effet, dans un dispositif mis en oeuvre pour atteindre l'objectif de performance « Améliorer l'exécution des décisions pénales » du programme « Justice Judiciaire ». En raison de leur objet, les bureaux d'exécution des peines figurent en tant que tels dans la présentation de cet objectif au sein du projet annuel de performance 2006. Les services de la chancellerie suivront de près le déploiement rapide de ces bureaux d'exécution des peines, mais également le taux d'exécution des peines, qui doit, en conséquence, s'améliorer.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94817

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5329

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9194